

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 08.07.2019
Date d'affichage du compte-rendu : 16.07.2019
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 38
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 32

Le quinze Juillet deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** 1^{er} Adjoint, M. Joël **PROUST** 2^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES** 3^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 4^{ème} Adjoint, M. Rodolphe **FOURRE** 6^{ème} Adjoint, M. Henri **MOINARD** 7^{ème} Adjoint, M. Claude **PAPOT** 8^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** Maire-délégué La Bataille, M. Jean **WAROUX** Maire-délégué Crézières, M. Claude **REDIEN** Maire-délégué Tillou, M. Timothy **WEIR**, M. Robin **HOLMES**, Mme Emilie **BAUDREZ**, Mme Sophie **ROBION**, Mme Marie-Noëlle **RINGEISEN**, Mme Valérie **COARRAZE**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Noël **GIRAUD**, M. Arthur **JONES**, Mme Jacqueline **LORET**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Sylvie **COUTEAU**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Ginette **HAYE** et M. Patrick **PETIT**.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Marie **VALLET** 5^{ème} Adjoint, M. Christian **GRIPPON**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Annie **GONNORD** et Mme Peggy **AUGUSTIN** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à M. Claude **REDIEN**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Sylvie **MAGNAIN**, M. Fabrice **MICHELET**, Mme Ginette **HAYE** et à M. Patrick **PETIT** ainsi que M. Jean-Luc **COUTANT**, M. Patrice **BAUDOIN**, Mme Martine **DUMEIGE**, Mme Karen **BOUTY**, M. Jean **GENAIS**, Mme Stéphanie **ROBERT** non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe **FOURRE**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui avait été préalablement conviée à une visite des locaux acquis par l'Etablissement Public Foncier en centre-ville et de l'Espace Voltonia après les travaux récemment réalisés par la Communauté de Communes (Création de la halte-garderie, extension du RAM et des locaux de l'ADMR). Après avoir adopté le compte-rendu de la séance du 11 Juin 2019, le Conseil Municipal délibère comme suit :

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU SMAEP4B 2018 (PRODUCTION ET DISTRIBUTION)

Monsieur le Maire commente les points majeurs de ces 2 rapports reçus et transmis en intégralité aux élus avec la convocation. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte ces rapports d'activités dont les points suivants ont été soulignés :

Rapport RPOS PRODUCTION

- Population desservie : 30 200 hab (62 collectivités représentant 64 communes)
- Nombre de compteurs 16 458 au 01/01/2019
- 29 ressources différentes
- Volume produit directement : 2 145 000 m³ (-3.27%)
- Importations : 36 092 m³ (+7%)
- Volume distribué : 2 087 000 m³ (- 2.4%)
- Rendement de 97.0% (95,7%)
- Indice Linéaire de perte (m³/km/j) : 1.34 (2,02)
- 130 km de réseau
- Qualité de l'eau : Très bonne (100% de conformité sur les prélèvements réalisés).

Rapport RPOS DISTRIBUTION

- Population desservie : 25 612 hab (59 communes)
- Nombre de compteurs 13 892 au 01/01/2019
- Volume distribué : 1 740 615 m³ (- 2.09%)
- volume facturé : 1 440 320 m³ (-1.83%)
- Rendement : 83.3%
- ILP : 0.92
- 869 km de réseaux.

Des travaux de renouvellement de réseau ont été effectués à Tillou sur 6.3 kms, pour un coût de 766 000 € HT.

ACHAT DE DIVERS EQUIPEMENTS

Monsieur Claude Redien responsable de la commission Finances rappelle les besoins et les critères de sélection préalablement déterminés (Prix 60% - Valeur technique : 40%) dans le cadre de la consultation menée. Puis il présente et commente les propositions d'attribution de la commission que le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide :

Remplacement des jeux détériorés ou complément de jeux actuels (2 balançoires « tape-cul », 1 balançoire H 2.15 m, 2 jeux à ressorts, 6 assises de balançoires). L'offre de RIC Collectivités de Sauzé-Vaussais est retenue pour un montant de 3 433 € HT.

Complément de grilles d'exposition compatibles avec celles qui existent déjà (10 grilles d'exposition de 2x1m). L'offre de ALTRAD est retenue pour un montant de 507.50 € HT.

ECLAIRAGE DE LA SALLE RAYMOND QUIARD

Monsieur Claude Redien indique qu'il convient de remplacer l'éclairage actuel par des leds moins consommateurs. Un devis chiffré de la fourniture est présenté aux élus. La mise en place sera effectuée en régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de CGED d'un montant de 4 457.89 € HT auxquels une provision d'environ 500 € est ajoutée pour les fournitures complémentaires nécessaires à l'installation. L'enveloppe globale arrondie pour cette opération est donc de 5100 € HT.

ACHAT D'UNE VOITURE ESSENCE

Monsieur Claude Redien indique les difficultés pour avoir des offres de la part des garagistes. La commission Finances propose donc au lieu d'avoir recours à l'UGAP qui permet des achats sur catalogue de constituer un groupe d'élus qui serait mandaté pour se déplacer dans les garages du territoire afin de prospecter et valider l'achat si une opportunité se présente, sous réserve que le Conseil Municipal détermine une enveloppe maximum pour cet achat. Ce groupe serait donc décideur de l'achat sans autre délibération, sous réserve que le véhicule réponde aux critères préétablis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition et mandate donc Messieurs Claude Papot, Patrick Coirault, Joel Proust, Claude Redien et Noël Giraud volontaires pour la suite à donner.

DEFENSE INCENDIE DE TILLOU

Monsieur Claude Redien Maire-délégué de Tillou rappelle le contexte de ce dossier qui a pris du retard quant à la transaction, le propriétaire initial étant décédé en cours de dossier. Pour la suite à donner, l'Etude Prestat demande maintenant une délibération de la commune nouvelle, concordante avec celle qui avait déjà été prise par la commune de Tillou, en 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide donc le principe de la reconduction de la délibération de Tillou qui stipule la volonté de la collectivité d'acquérir une parcelle cadastrée Section B N° 349 € située à Beauchamp de Tillou, au prix de 800 €, dans le cadre de la défense incendie du quartier de Beauchamp.

- et autorise Monsieur Redien à signer l'acte correspondant avec les héritiers de M. Proust Albert.

INTERVENTION SUR LA CHAUFFERIE BOIS DE CHEF-BOUTONNE

Monsieur Claude Redien indique que comme à la fin de chaque saison de chauffe, un point est fait pour envisager les interventions nécessaires sur la chaufferie bois pour anticiper et permettre sans difficulté, la mise en route pour la saison suivante. Le devis de fourniture et de pose de fournitures diverses, établi par CEL de Jouhé-les-Tours (37) à la demande de Loïc Bernegoue agent responsable de la gestion des chaufferies, est validé pour un montant de 1 830.08€ HT (fourniture et main d'œuvre).

SCENOGRAPHIE DU MUSEE – DEMANDE D'AIDE REGIONALE

Pour faire suite au dépôt du dossier de demande d'aide auprès de la Région pour le financement du réaménagement du musée du château de Javarzay, il convient de revoir le dossier de financement. En effet l'attribution de l'aide régionale est soumise à la nécessité de correspondre simultanément à 2 des 3 volets prévus par la Région (travaux sur édifices, muséographie et travail sur accueil).

Considérant que les critères travaux sur édifices et muséographie sont réunis, le dossier et le plan de financement doivent être actualisés, le taux des aides de la D.R.A.C et de la Région pouvant ainsi être majoré. La visite sur site, de la personne qui instruit le dossier à la Région, lui a permis d'identifier la volonté affirmée de la commune qui s'inscrit dans un projet cohérent et complet de la valorisation du site et du monument, dans un contexte plus élargi à l'ensemble du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- valide le plan de financement actualisé intégrant la Tranche 4 de la rénovation du château au programme de réaménagement du musée, ainsi établi :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------|--------------|-----------------------|--------------|
| Travaux château T4 | 156 746,81 € | DRAC | 68 000,00 € |
| Frais indirects château T | 8 145,96 € | Contrat ruralité ETAT | 164 000,00 € |
| Travaux musée | 382 855,00 € | Département CDAT | 100 000,00 € |
| Frais indirects musée | 76 913,80 € | Conseil Régional | 162 500,00 € |
| Provisions | 25 338,43 € | Fctva | 127 951,20 € |
| | | Part Communale | 157 548,80 € |
| Total HT | 650 000,00 € | | |
| TVA | 130 000,00 € | | |
| Total TTC | 780 000,00 € | | 780 000,00 € |

**RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY
DEMANDE D'AIDES POUR LA 4ème TRANCHE DE TRAVAUX**

Pour faire suite aux 3èmes tranches de travaux, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,
- valide le principe de la dernière tranche de travaux de rénovation du château de Javarzay, correspondant aux travaux sur la chapelle (toiture, façade, vitraux)

- adopte le plan de financement prévisionnel correspond à cette tranche, ainsi établi :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------------|--------------|---------------------|--------------------|
| Coût travaux et frais indirects | 156 746,81 € | DRAC 40% | 68 000,00 € |
| Mission SPS | 2 351,20 € | Conseil Regional25% | 42 500,00 € |
| Architecte | 5 794,76 € | F.C.T.V. A | 33 464,16 € |
| Imprévus | 5 107,23 € | Commune | 60 035,84 € |
| TOTAL HT | 170 000,00 € | | |
| TVA | 34 000,00 € | | |
| TOTAL | 204 000,00 € | | 204 000,00 € |

- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes d'aides auprès de la DRAC (Direction des Affaires Culturelles) et auprès de la Région.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur Claude Redien retrace la chronologie de ce dossier qui a débuté par l'achat de 3 immeubles composant un îlot aux abords de la Place Cail, par l'Etablissement Public Foncier en lieu et place de la commune qui l'avait mandaté pour cela.

Ce partenariat permet à la collectivité de finaliser sa réflexion quant à l'affectation future de cet ensemble pour contribuer à dynamiser l'activité et l'animation du centre-bourg.

Compte tenu de la complexité du dossier, le recours à un programmiste s'est avéré nécessaire et indispensable. C'est pourquoi une consultation dont le cahier des charges a été préparé par le CAUE et l'agence territoriale ID79, a été lancée en mai, pour le choisir. Avec le concours de Madame Page Directrice du CAUE et Monsieur Delattre de l'agence ID 79, les membres des commissions Finances et Développement ont auditionné les 3 candidats le 24.06.2019.

Sur leur proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier cette mission de programmation (diagnostic, scénarii, approfondissement scénario et pré- programme) à l'Atelier du Trait de Couhé (86) pour un montant de 14 195 €.

**STATUTS DU SYNDICAT FUNERAIRE D'ALLOINAY
ACTUALISATION DANS LE CADRE DES COMMUNES NOUVELLES**

Malgré le manque de précisions quant à la portée géographique de l'intervention du Syndicat au sein des communes nouvelles, les statuts sont, selon le Syndicat qui aurait eu confirmation par la Préfecture, à approuver en l'état.

Après en avoir délibéré et ayant précisé que la volonté n'est pas d'étendre son périmètre d'action au-delà des 2 communes historiques desservies à savoir La Bataille et Tillou, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les statuts du Syndicat Funéraire d'Alloinay.

STATUTS DU SIEDS : MODIFICATION : INTEGRATION D'UNE NOUVELLE COMPETENCE

Considérant que le SIEDS a adopté « une modification de ses statuts, notamment pour insérer une nouvelle compétence statutaire en matière d'infrastructures de charge, afin d'exercer en lieu et place des membres qui la lui transfèrent, la compétence relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires et adapter les règles relatives à l'exercice de ses compétences ».

Considérant que cette évolution est sans incidence sur les transferts de compétence déjà réalisés par la Commune au SIEDS, le Conseil Municipal (30 pour, 1 abstention, un élu ayant momentanément quitté la salle) approuve le projet de statuts modifiés du SIEDS.

Une discussion est engagée quant aux modalités de représentations des collectivités au sein du SIEDS.

PARC EOLIEN DE TILLOU PROMESSE DE BAIL SERVITUDE SUR DES VOIES DU DOMAINE PRIVE ET DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Monsieur Claude REDIEN Maire délégué de Tillou présente l'historique et les grandes lignes du projet. Madame Sophie Robion intéressée par la décision quitte la salle, avant la présentation des sujets nécessitant une décision du Conseil Municipal et ne participe ainsi ni aux débats, ni au vote.

La société « FERME EOLIENNE DES CHATELIERS », de Paris projette de construire et d'exploiter une centrale éolienne et ses équipements accessoires, elle-même ou par une autre société à laquelle elle transférerait ses droits, sur le territoire de la Commune, d'une puissance indicative totale de 14,1 MW.

Dans ce cadre, la Société souhaite sécuriser des droits sur des voies du domaine privé de la Commune et sur d'autres voies de son domaine public. A cet effet, la Société propose de conclure deux accords :

1. Promesse de servitudes sur des voies du domaine privé de la Commune

Les voies concernées par cet accord sont :

| Commune | Désignation |
|---------------|---|
| CHEF-BOUTONNE | Chemin rural de Talizon (en rouge sur la carte en annexe) |
| CHEF-BOUTONNE | Chemin rural de la pointe de l'Houme (en vert sur la carte) |
| CHEF-BOUTONNE | Chemin rural dit Chemin des Romains (en turquoise sur la carte) |

• Servitudes promises

- Servitudes permanentes : survol de pâles d'éoliennes ; accès et confortement des voies ; réseaux.
- Servitude temporaire : élargissement des voies.

2. Autorisation d'utilisation de voies du domaine public de la Commune

Les voies concernées par cet accord sont :

| Commune | Désignation |
|---------------|---|
| CHEF-BOUTONNE | Voie communale n°8 : route de Paizay-le-Tort (en violet sur la carte en annexe) |
| CHEF-BOUTONNE | Voie communale n°11 de Tillou à Saint-Génard (en bleu sur la carte) |

- Types de droits : autorisation d'utilisation du domaine public.
- Objets : survol de pâles d'éoliennes ; accès et confortement des voies ; réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour (2 voix contre et 2 abstentions),

• En ce qui concerne la promesse de servitudes sur des voies du domaine privé de la Commune :

- autorise Monsieur le Maire à engager la Commune dans le projet de promesse de servitudes sur les voies concernées de son domaine privé, en qualité de propriétaire.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes formalités et actes accessoires nécessaires à la réalisation de cet acte comme de ses effets.

• En ce qui concerne l'autorisation d'utilisation de voies du **domaine public de la Commune**

- autorise Monsieur le Maire à engager la Commune dans le projet d'autorisation d'utilisation de voies concernées de son domaine public, en qualité de propriétaire.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes formalités et actes accessoires nécessaires à la réalisation de cet acte comme de ses effets.

PARC EOLIEN DE TILLOU : BAUX EMPHYTEOTIQUES

Dans le cadre du projet de ferme éolienne développé par Energie TEAM à CHEF-BOUTONNE (commune déléguée de TILLOU), la signature d'une « Promesse de bail emphytéotique » a été autorisée par délibération du Conseil Municipal de TILLOU en date du 16 novembre 2015. Elle autorise la société Ferme Eolienne des Chateliers à implanter de l'éolienne n°4 sur la parcelle ZH 19, propriété de la commune TILLOU.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du projet de ferme éolienne développé par Energie TEAM à CHEF-BOUTONNE (commune déléguée de TILLOU), la signature d'une « Promesse de servitudes sur des voies du domaine privé de la Commune » a été adoptée. Elle autorise la société Ferme Eolienne des Chateliers à utiliser et renforcer les chemins ruraux de la commune TILLOU : chemin rural de Talizon, chemin rural de la pointe de l'Homme, chemin rural dit chemin des Romains.

Depuis la signature de ces documents, la commune déléguée de TILLOU fait partie de la commune nouvelle de CHEF-BOUTONNE.

Cette convention est constitutive d'une servitude et rend nécessaire l'intervention de la commune de CHEF-BOUTONNE à la signature des baux emphytéotiques entre la société Ferme Eolienne des Chateliers et les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par le parc éolien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour (2 voix contre et 2 abstentions) :

- Autorise la constitution de servitudes nécessaire au bon fonctionnement du parc éolien des Chateliers.
- Autorise M. Claude REDIEN, maire délégué de TILLOU à signer le bail emphytéotique pour l'implantation de l'éolienne n°4.
- Autorise M. Claude REDIEN, maire délégué de TILLOU à signer les actes notariés liés aux différentes constitutions de servitudes relatives au parc éolien.

SONDAGE DEMANDE PAR LA CDC SUR LA POSITION DES COMMUNES

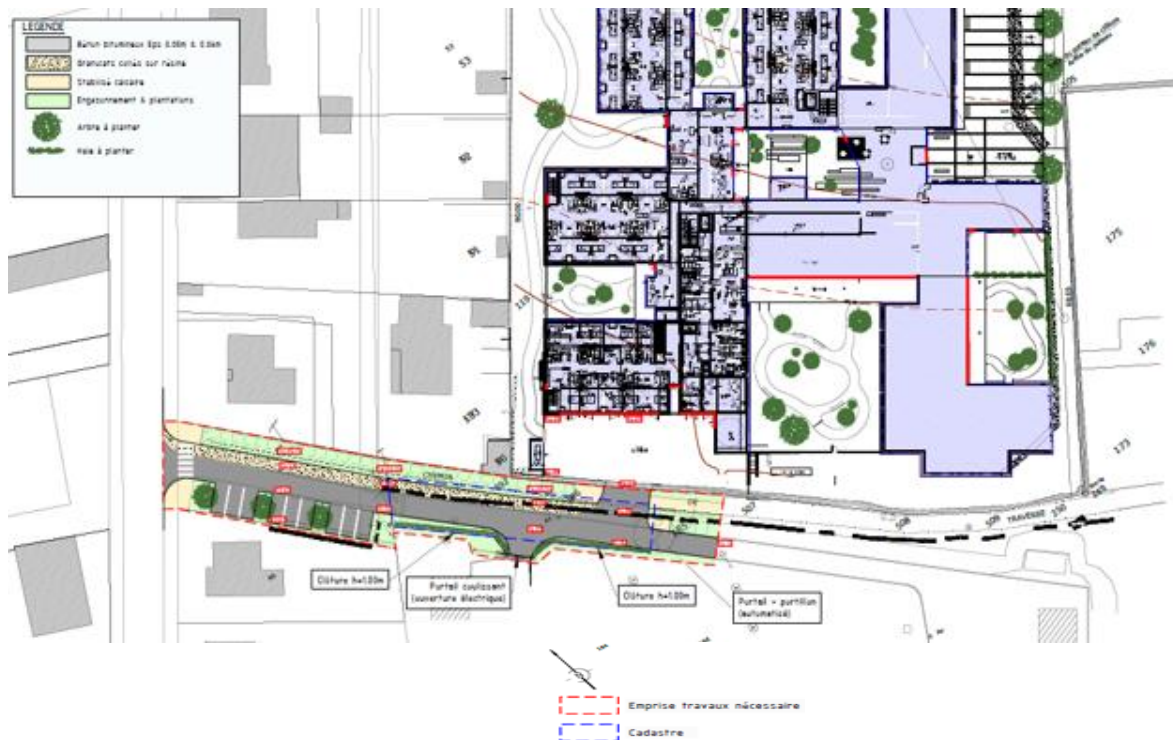
Monsieur Claude Redien indique que la Communauté de communes Mellois en Poitou souhaiterait connaître les positions de chaque commune concernant les projets éoliens, photovoltaïques ou de méthanisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet les avis suivants :

- lorsqu'un projet **éolien** se développe :
 - sur la commune de Chef-Boutonne : 31 contre 1 abstention
 - sur une commune voisine à Chef Boutonne : 1 pour 31 contre.
- lorsqu'un projet **photovoltaïque** se développe :
 - sur la commune de Chef-Boutonne : 29 pour 3 abstentions
 - sur une commune voisine à Chef Boutonne : 28 pour 1 contre 3 abstentions.
- lorsqu'un projet **de méthanisation** se développe :
 - sur la commune de Chef-Boutonne : 20 pour , 7 contre, 5 abstentions
 - sur une commune voisine à Chef Boutonne : 20 pour, 7 contre, 5 abstentions.

ENTREE DU LYCEE JF CAIL ET DE L'EHPAD PAR L'AVENUE LOUIS DOIGNON LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle le contexte de ce dossier qui concerne l'aménagement de l'entrée commune de l'EHPAD (côté sud) et du Lycée des Métiers (côté nord).



Et présente le phasage prévisionnel de l'opération :

| | Entrée Lycée – Ehpad | Construction EHPAD |
|-----------------------------|----------------------|--------------------|
| Septembre 2019 | Consultation MAPA | |
| Octobre 2019 | Choix entreprise | Appel d'offres |
| Novembre 2019 | Travaux terrassement | |
| Décembre 2019 | | Choix entreprises |
| Janvier 2020 – octobre 2021 | | Travaux |
| Octobre 2021 | Travaux enrobés | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le lancement de la consultation pour cet aménagement d'entrée commune et détermine ainsi les critères de sélection des offres, à savoir Prix : 60 % et Valeur technique : 40 %.

BOUTIQUE EPHEMERE

Madame Sylvie Magnain chargée de la commission Animation informe les élus du projet de Boutique éphémère dans 2 pièces de l'îlot acquis par l'EPF (anciennement boulangerie Groscol et logement) mis à disposition par la commune.

Plusieurs artistes ayant participé à la Biennale des Métiers d'Art en début d'année ont répondu favorablement à la proposition de la collectivité pour exposer leurs œuvres et si possible y organiser un atelier. Plusieurs réunions de la commission avec eux, ont permis d'envisager une ouverture du 20 juillet au 30 septembre 2019, de choisir un nom « l'Art du Coin ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'ouverture de la boutique éphémère du 20.07 au 30.09.2019, de 10 heures à 19 heures du mardi au samedi
- fixe le tarif de l'occupation sur l'ensemble de la période à 50 €
- autorise la signature d'une convention avec chacun des artistes concernés prévoyant les modalités d'accueil et d'occupation
- espère par ailleurs, que cette initiative contribuera à un accroissement de la fréquentation en centre-ville et dans les commerces.

MISE EN LUMIERE PETITE CITE DE CARACTERE

Monsieur le Maire évoque à nouveau le projet du Conseil Départemental de mise en lumière de sites ou monuments dans plusieurs communes du sud Deux-Sèvres à savoir Melle, Celles sur Belle, La Mothe Saint-Héray et Chef-Boutonne.

Le 19 mars 2019, la présentation de la Signature lumière « Patrimoine et nature » a marqué l'accomplissement de la 1^{ère} phase d'étude de conception lumière confiée à l'agence Concepto.

Le Département souhaite maintenant engager la 2^{ème} phase d'étude qui concernerait le plan lumière de Chef Boutonne. Les élus sont interrogés pour définir à partir des éléments de diagnostic le choix de la centralité et du patrimoine monumental à inscrire dans le cadre de cette étude (centre-ville Place Cail et autour, Place Malherbes ; Château ; Mairie Parc ...)

La zone précibléée pour ce projet pourrait être la suivante

Madame Bettan souligne que l'objectif de cette opération est aussi le développement de l'économie locale ; la proximité des commerces en centre-ville serait à ce titre, à privilégier.

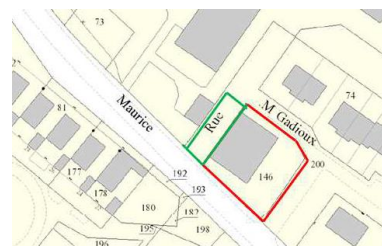


Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant que ce projet peut être une réelle porte d'entrée des touristes et contribuer à une cohérence et une identité départementale :

- accepte de poursuivre cette action avec le Conseil Départemental, sans engagement pour l'avenir
- détermine 2 lieux privilégiés : le centre-ville et la Place Malesherbes.

EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS DE CHEF-BOUTONNE

Monsieur Patrick Coirault indique que ce projet d'extension initié en 2016 devient une réelle urgence pour mettre les conditions d'accueil des sapeurs-pompiers en adéquation avec les évolutions des effectifs qui se féminisent. Les locaux et notamment les vestiaires nécessitent des travaux d'extension pour lesquels la commune avait accepté de céder une portion de terrain aux abords du centre. Un certain retard a été pris quant à la rédaction de l'acte prévoyant cette cession.



Afin de ne pas remettre en cause l'organisation des travaux et notamment leur lancement, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte et autorise la signature d'une convention de mise à disposition de la parcelle dans l'attente de l'officialisation de la cession.

Par ailleurs, sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Patrick Coirault qui l'accepte, représentera la commune pour le suivi des travaux

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE POUR AUGMENTATION DE TRAVAIL DES AGENTS

Un point d'étape a été fait avec Séverine Rousseau au sujet de l'encadrement du service « entretien des locaux – organisation de vins d'honneur... » qu'elle assure depuis Avril 2019.

Ayant bien pris la mesure des attentes auxquelles d'ailleurs elle répond, il lui a été proposé de solliciter une augmentation de son temps de travail qui passerait de 17 h 30 à 20 h par semaine.

Après en avoir délibéré, conformément à l'accord de l'agent concerné, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'avis du Comité Technique, avant de valider cette évolution de poste.

CONVENTION D'UN STAGE DE 3 MOIS ET REMUNERATION DU STAGIAIRE

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Lohan Vignier est accueilli en qualité de stagiaire depuis le 1^{er} juillet 2019 et pour une durée de 3 mois à la mairie.

Sa mission qui s'inscrit dans le thème de sa formation, sera la mise à jour des outils de communication de la commune et notamment celle du site internet de la collectivité, du fait de la création de la commune nouvelle. Elle ne peut être faite en interne eu égard au manque de disponibilité des agents pour le faire. Par ailleurs, ce stage l'autorisera à poursuivre sa formation en octobre.

Compte tenu de la durée, ce stage doit être rémunéré. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme ce stage rémunéré à raison de 3.75 € par heure.

CREATION D'UN POSTE SAISONNIER

Monsieur Christian Beaudoin chargé de la promotion du site du Château de Javarzay et de la commune, fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} octobre mais un solde de congé fixe son départ le 8 Août.

Pour compléter le temps de présence des bénévoles et de Paul Murphy qui assure des heures complémentaires, pour l'accueil des visiteurs, il convient d'ouvrir un poste de saisonnier du 1^{er} août au 8 septembre 2019, à raison d'environ 120 heures qui seront réparties sur les 5 semaines ½.

La publicité en sera faite sur les outils de communication habituels. Le conseil Municipal valide cette ouverture de poste.

DECISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité, valide et autorise les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal et sur le budget annexe du Parc locatif :

| BUDGET PRINCIPAL DM1.2019 - CM 15.07.2019 | | FONCTIONNEMENT | | | |
|--|-----------------------------------|-------------------|-------------------|------------|------------|
| article | designation article | DEPENSES | | RECETTES | |
| | | Montant + | Montant - | Montant + | Montant - |
| 678 | admissions en non valeur | 23,00 € | | | |
| 65888 | autres dépenses de gestion | | 23,00 € | | |
| 60636 | vêtements de travail | 6 500,00 € | | | |
| 60622 | carburants | | 3 000,00 € | | |
| 60632 | fournitures de petits équipements | | 3 500,00 € | | |
| TOTAL | | 6 523,00 € | 6 523,00 € | - € | - € |

| BUDGET PRINCIPAL DM1.2019 - CM 15.07.2019 | | INVESTISSEMENT | | | |
|--|------------------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| article | designation article | DEPENSES | | RECETTES | |
| | | Montant + | Montant - | Montant + | Montant - |
| 165 | cautions | | | 23,00 € | |
| 2188 | autres immobilisations corporelles | 23,00 € | | | |
| TOTAL | | 23,00 € | 0,00 € | 23,00 € | 0,00 € |

| Parc locatif DM 2 CM du 15.07.2019 | | FONCTIONNEMENT | | | |
|---------------------------------------|---|-------------------|-------------------|------------|------------|
| | | DEPENSES | | RECETTES | |
| | | Montant + | Montant - | Montant + | Montant - |
| 6218 | Autre personnel extérieur | 5 000,00 € | | | |
| 615221 | Charges à caractère général - batiments publics | | | 5 000,00 € | |
| TOTAL | | 5 000,00 € | 5 000,00 € | - € | - € |

POINT TRIMESTRIEL DES INVESTISSEMENTS DECIDES PAR LE BUREAU MUNICIPAL

Comme prévu, Monsieur le Maire présente la liste des engagements pris par le bureau municipal en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée dans le cadre d'une enveloppe maximum de 10 000 € par trimestre, et qui représentent pour le 2^{ème} trim 2019 un montant de 7 086.60 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque quelques points supplémentaires après avoir laissé la parole aux élus :

Madame Sylvie Magnain évoque les concours « photos » et « maisons fleuries » : L'exposition des photos sera mise en place dans le hall de la mairie à compter du 18.07.2019 pour permettre à chacun de voter et ainsi attribuer le prix des élus et le prix public lors de la cérémonie qui sera organisée début octobre. Le 1^{er} passage dans la ville, pour la sélection des maisons fleuries, aura lieu le 17.07 avec les élus qui le souhaitent.

Elle fait un point sur les animations (passées depuis la dernière séance et jusqu'à la prochaine séance).

Monsieur Joel Proust dresse la liste des travaux en cours et invite après avoir contacté le Pdt de l'association des Chaumias, les élus qui le souhaitent au rendez-vous organisé avec l'architecte pour le projet de construction du préau sur la Place des Chaumias.

Puis Monsieur le Maire donne les informations complémentaires :

- Personnel communal : Madame Elodie Brunaud affectée au service urbanisme a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles pour exercer une activité dans le privé, à compter du 1^{er} novembre 2019. La publicité de la vacance de son poste est en ligne.

- la visite de la Commission Petite Cité de Caractère, pour l'obtention de l'homologation de la marque aura lieu le 25 septembre.

- l'entreprise MLTP missionnée pour la mise en place de plateaux surélevés sur la rue de la Laiterie indique un report de chantier eu égard à un problème d'approvisionnement de bitume.

- le Conseil départemental annonce la réalisation de travaux de réfection des virages des Vaux à la fin du mois de septembre. Le cout estimatif est de 167 000 €.

- la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 9 septembre 2019.

Monsieur Patrick Coirault souligne l'absence de défibrillateur au stade. Une consultation est en cours pour son remplacement car il est défectueux et pour l'achat de 3 autres supplémentaires pour remplacer celui qui se trouve sous les halles, et installer un complément dans la salle des fêtes de Tillou et l'autre dans la salle Raymond Quiard à Javarzay.

Madame Sylvie Couteau évoque l'état de la source de la Boutonne. Monsieur Proust lui répond qu'il a pris contact avec Pascal Voix du Symbo pour y remédier.

Puis la séance est close à 23 h 30.

Ainsi délibéré en mairie de Chef Boutonne le 15 Juillet 2019.

Le Maire,
Fabrice MICHELET